

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 35

Séance du : 18 octobre 2022

Objet : CAV – Rapport d’observations de la Chambre régionale des comptes

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 12 octobre 2022

Date d’affichage : 21 octobre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoit SAUVAGE – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) – Mme Alison CALPENA JUAREZ (pouvoir à M. Christophe TARY) – M. Johann BOUGARDIER – Mme Christelle ROY (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Vu le rapport d’observations définitives du 21 septembre 2022 de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté sur l’examen portant sur l’enquête relative à l’intercommunalité de la Communauté d’Agglomération de Vesoul et de la commune de Vesoul concernant, les exercices 2015 et suivants,

La Chambre régionale des comptes (CRC) de Bourgogne Franche-Comté a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d’Agglomération de Vesoul et de la commune de Vesoul au cours des exercices 2015 et suivants.

À l’issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d’observations définitives de la CAV et de la commune de Vesoul le 21 septembre 2022.

Conformément à l’article L. 243-8 du code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l’assemblée délibérante et donner lieu à débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acter de la communication du rapport d’observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté portant sur l’enquête relative à l’intercommunalité de la Communauté d’Agglomération de Vesoul et de la commune de Vesoul concernant les exercices 2015 et suivants, et des débats qui se sont tenus.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,
Nora ATANNI